

augmentations sont des augmentations peu importantes aux différentes stations. A Berlin, on a l'intention d'accorder \$50 de plus au percepteur. Il reçoit aujourd'hui \$800 et cet endroit augmente très rapidement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ennuierai pas l'honorable ministre en lui demandant de me donner tous ces détails.

M. BOWELL : C'est ce que vous m'avez demandé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai demandé un exposé général des causes qui ont amené l'augmentation. Je voulais surtout attirer l'attention de l'honorable monsieur sur le fait qu'à Montréal on a ajouté \$14,000 à nos dépenses totales, ce qui me semblait considérable. Dans le cas du port de Montréal, j'aimerais entendre quelques explications.

M. BOWELL : La seule explication que je puisse donner, c'est que l'année dernière, les estimations destinées à Montréal n'étaient pas assez considérables et la grande augmentation de besogne, ou, plutôt les devoirs qui augmentent constamment en proportion de l'augmentation du nombre de navires qui fréquentent le port, et la construction d'une gare de chemin de fer, tout cela nous oblige à mettre deux ou trois hommes, ou trois ou quatre hommes, pour examiner les trains de nuit et les trains du jour. L'établissement d'une autre gare pour le chemin de fer du Pacifique Canadien nous oblige à mettre là presque autant d'hommes qu'il y en a à la gare Bonaventure ; il en est ainsi, relativement à presque toutes les stations dans chaque partie du pays. En ce qui concerne le service de Montréal, je puis ajouter que l'on propose d'augmenter les appointements de quelques-uns des fonctionnaires ordinaires—quelques-uns reçoivent \$550 et quelques autres \$600—en leur donnant \$50 ou \$100 additionnelles, selon le cas, et suivant leur mérite.

M. JONES : Naturellement, il n'y aurait aucune objection à ce que l'on augmentât les dépenses à un port aussi considérable que Montréal, si cela avait pour résultat d'empêcher des irrégularités comme celles que nous y avons découvertes et qui s'y commettent sur une immense échelle. Il m'a été donné de parler de cela l'autre soir, mais, depuis, il s'est commis une autre irrégularité par laquelle, d'après le rapport des journaux, le gouvernement a été fraudé d'un montant considérable de droits provenant d'une opération quelconque relative au commerce de houille ; on aurait substitué de la houille anglaise ou étrangère à la houille américaine. Ce fait était rapporté dans les journaux l'autre jour.

M. BOWELL : Je n'en ai pas entendu parler. Je ne vois pas comment l'on pourrait frauder en substituant une espèce de houille à une autre, à moins que l'on ne substitue de l'anthracite, à la houille bitumineuse, l'une étant à 50 centins et l'autre à 60 centins, ou que l'on ne vende de la houille importée au lieu de la houille des provinces maritimes.

M. JONES : On disait que c'était de la houille d'Angleterre, et c'est ainsi que j'ai vu la chose rapportée dans les journaux. Je suis heureux d'apprendre que ce n'est pas le cas.

M. BOWELL : Je n'ai pas dit cela. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas, mais la seule manière dont cela pourrait se faire, serait d'importer de la houille en entrepôt, de l'en sortir, et puis, de la vendre pour la consommation générale, mais peu importerait d'où elle vient.

M. JONES : C'est ce que l'on dit avoir été fait. Quant aux dépenses générales, relativement à la douane, j'ai calculé la moyenne des dépenses de perception et je vois qu'elle est de 4.10 pour la Confédération, 5.10 pour Saint-Jean, 6 pour Québec et 4.04 pour Halifax. Partant, il semblerait que les dépenses du port de Halifax sont de beaucoup moins élevées qu'ailleurs, et il s'y fait beaucoup

de besogne l'hiver, par l'expédition de marchandises dans les provinces de l'ouest.

Relativement à une question dont on a parlé l'autre jour, au sujet des détectifs de la douane, je me permettrais de demander s'ils sont en état de pratiquer ces saisies, si les amendes imposées par les inspecteurs sont imposées et perçues par eux. L'autre jour, en répondant à mon honorable ami qui siège devant moi, l'honorable ministre nous a donné à entendre que Watters, un de ces inspecteurs ou agents, avait reçu \$6,000 en deux ou trois ans. Je serais heureux d'apprendre quels sont les arrangements que l'on a conclus avec cet homme-là, car, je l'ai déjà dit, bien que je n'aie aucune objection à ce qu'ils visitent ces différentes places d'affaires et y découvrent des irrégularités, je crois qu'il n'est pas tout à fait dans l'intérêt du public qu'ils soient autorisés à imposer eux-mêmes une amende et à faire des compromis avec les intéressés. Je suis plutôt d'avis qu'ils fassent rapport de la chose au ministre et que le gouvernement règle cela dans l'intérêt public.

Il y a une autre question sur laquelle j'allais appeler l'attention du ministre ; cette question a trait à l'inspecteur des douanes à Halifax. J'ai eu l'occasion, l'autre jour, de parler de la chose et je suppose que la nomination n'a pas encore été faite.

M. BOWELL : Vous m'avez parlé privement de cela.

M. JONES : Oui. J'espère que l'honorable ministre ne nommera pas celui dont on parle publiquement comme devant vraisemblablement obtenir cette position. Je n'ai rien à dire contre M. Garrison, car je crois que c'est un jeune homme de mérite, mais, il y a quelques années, il était assistant jaugeur à Halifax, et occupait une position qui n'était pas très importante.

Depuis, il a fait de la besogne de bureau et il l'a fait d'une façon très satisfaisante, mais ce n'est pas un homme que l'on devrait nommer chef ou inspecteur des douanes à Halifax, soit pour son éducation ou pour ses autres qualités. C'est là mon opinion et j'ai entendu parler de la chose par un grand nombre de gens à Halifax. La seule raison sur laquelle il s'appuyait ou sur laquelle il était censé s'appuyer pour réclamer ce poste, est une raison qui, je l'espère, ne sera pas acceptée, comme tenant lieu des qualités requises pour remplir une charge aussi importante que celle-là. Il y a, je n'en doute pas, dans le département des douanes des hommes qui seraient beaucoup plus compétents que lui, et j'espère que le ministre y songera très sérieusement avant de nommer à une charge aussi importante un homme qui ne possède pas les qualités requises. On m'informe qu'il n'a pas subi l'examen nécessaire. Il peut arriver que cela ne veuille rien dire, mais il ne convient pas à cet emploi. Il vous faut un homme qui puisse se montrer parmi les négociants et que les employés regardent ; il vous faut un homme tout à fait différent de celui-là.

M. KENNY : Je ne connais pas personnellement M. Garrison et je ne prétends pas dire au ministre des douanes qui sera nommé à ces fonctions importantes. Sur la question générale des douanes, je puis dire que d'après une lettre de Halifax, dont mon honorable collègue semble avoir cité une copie, Halifax est le troisième port dans la Confédération en ce qui concerne le chiffre des droits perçus. Depuis le 1er novembre 1886 jusqu'au 1er mai 1887, 474 steamers et voiliers ont été inscrits dans le port de Halifax, avec un tonnage total de 343,143 tonneaux. Je mentionne ce fait pour que les députés des districts ruraux reconnaissent l'importance de ce port. Je ne crois pas qu'il y ait, dans la Confédération, un port où les droits sont payés d'une façon plus régulière et plus satisfaisante au département que la ville de Halifax. Tout ce que nous désirons, c'est que nous ayons une parfaite uniformité. Nous savons, suivant notre système, que lorsqu'il y a tant d'évaluateurs différents, il y a parfois des divergences d'opinions. Je sais qu'avec les États